

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 27 avril 2021

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 8 - Conseillers présents : 8 - Conseillers votants : 8

L'an deux mille vingt et un le VINGT SEPT AVRIL, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud NOUVIALE, Maire suppléant.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2021.

Présents: Mesdames et Messieurs BACH Yves, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, ANDRIEU Francis, ESCUDIER Isabelle, CONTE Benoît, LÉVEILLÉ Juliette.

Absents excusés : néant

Absents non excusés : néant

Secrétaire de séance : BACH Yves

Suppléance du Maire Monsieur Arnaud NOUVIALE est autorisé à représenter la commune et avoir le droit de vote au sein des divers organismes pour la durée de la suppléance.

Indemnités de fonctions au Maire suppléant et aux conseillers municipaux ayant délégation de fonction, pour la durée de la suppléance

- Monsieur Arnaud NOUVIALE : 40,3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Monsieur Yves BACH, Monsieur Anthony SINGLANDE et Madame Isabelle ESCUDIER : 14,26% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique chacun

Le tout sans la majoration de 15% au titre de commune ancien chef-lieu de canton.

Décision modificative suite déséquilibre dans les opérations d'ordre 3 000 € sont prélevés des dépenses imprévues d'investissement et inscrits sur le chapitre 21-040 des dépenses d'investissement.

Tarifs Piscine et Tennis restent inchangés à savoir :

Piscine

- Accès gratuit pour tous les enfants de moins de 3 ans
- Accès gratuit pour les enfants de moins de 7 ans domiciliés sur la Communauté de Communes
- Entrée journée enfant de moins de 14 ans : 2,50 €
- Entrée journée adulte : 3,50 €
- Carnet saisonnier 10 entrées enfant moins de 14 ans : 22 €
- Carnet saisonnier 10 entrées adulte : 32 €
- Les cartes ne sont en aucun cas remboursables.

Tennis

- Location horaire : 5 €
- Carte annuelle "adultes" à 25 €
- Carte annuelle moins de 18 ans 20 €
- Les cartes annuelles sont valables pour une durée de un an à compter de la date de délivrance.

Convention avec le PNR pour la création et installation d'une œuvre d'art refuge dans le cadre du projet de coopération artistique sur les chemins de Compostelle Fenêtres sur le paysage. Elle sera réalisée par l'artiste Sara de Gouy et se situera entre le Mas de Games et le Bourg. Le coût est pris en charge par le PNR et Derrière le Hublot.

La séance est levée à 20h10.

Fait à Limogne en Quercy, le 28 avril 2021

Le Maire suppléant, Arnaud NOUVIALE,